

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 janvier 2025

PJL D'URGENCE POUR MAYOTTE - (N° 772)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE294

présenté par
Mme Youssouffa, rapporteure

ARTICLE 20

I. – À la seconde phrase de l'alinéa 3, supprimer les deux occurrences des mots :

« , le cas échéant, » ;

II. – Après la seconde occurrence du mot :

« code »,

supprimer la fin de la fin de l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel. La rédaction de la deuxième phrase de l'alinéa 3 est peu compréhensible à cause de sa longueur. La suppression de ces mots juridiquement inutiles permettra d'en faciliter la lecture.